

Communiqué du Conseil d'Etat

Lausanne, le 28 novembre 2025

Le Conseil d'Etat poursuit son engagement en faveur du développement des métros m2 et m3

Conformément à sa stratégie de financement par tranches, le Conseil d'Etat vaudois soumet au Grand Conseil la troisième demande de crédits pour la modernisation du métro m2 et la poursuite du développement du futur m3. Cette étape majeure, d'un montant total de 809,7 millions de francs principalement sous forme de garanties d'emprunt, vise à assurer l'augmentation de capacité du métro m2 face à la croissance continue de la demande, en finançant 18 nouvelles rames, le doublement du tunnel sous la gare de Lausanne et un nouveau système de conduite automatique. Il s'agit également de poursuivre les études et travaux préparatoires du m3 avant sa future réalisation. La Ville de Lausanne soumet quant à elle au Conseil communal un préavis proposant le cautionnement de deux emprunts.

Depuis sa mise en service en 2008, le m2 connaît une croissance spectaculaire : 36 millions de voyageurs en 2024, contre 25 millions prévus à long terme lors de sa conception. Les développements prévus par le programme des métros permettront de porter la fréquentation du m2 à 45 millions de voyageurs à l'horizon 2030, puis à près de 60 millions en 2040. Quant au m3, dont la mise en service est prévue entre 2034 et 2036, il devrait transporter à lui seul 40 millions de voyageurs par an.

Cette explosion de fréquentation s'explique par l'essor démographique et économique de Lausanne et de son agglomération ainsi que des politiques volontaristes en faveur du report modal. Le développement de nouveaux quartiers comme les Plaines-du-Loup, les futures infrastructures telles que le tram Lausanne–Renens (prévu pour l'automne 2026) et la croissance du trafic ferroviaire contribuent à une demande toujours plus forte de mobilité durable.

Un financement structuré et responsable

La demande soumise au Grand Conseil fait suite à la démarche d'optimisation menée par le Canton avec la Ville de Lausanne et les Transports publics de la région lausannoise (tl) et dont les résultats ont été présentés en 2024. La modernisation du m2 et la construction du m3 seront désormais menées séparément : le m2 conservera son tracé historique avec le doublement de son tunnel sous la gare, tandis que le m3 reliera directement la gare à Chauderon, où une nouvelle interface de mobilité majeure sera créée.

Communiqué du Conseil d'Etat

Lausanne, le 28 novembre 2025

Le Conseil d'Etat sollicite ainsi 809,7 millions de francs, principalement sous forme de garanties d'emprunt, répartis sur quatre volets complémentaires. Le premier décret concerne la modernisation du m2, pour un montant de plus de 500 millions de francs. En parallèle, la Ville de Lausanne sollicite un cautionnement de plus de 120 millions de francs. Ce volet permettra d'installer un nouveau système de conduite automatique, de rénover les rames existantes et d'acquérir dix-huit véhicules supplémentaires, tout en assurant la continuité de l'exploitation, avec des interruptions planifiées. Le second décret de plus de 180 millions de francs, consacré au développement du m2, vise principalement à augmenter sa capacité en doublant notamment le tunnel historique sous la gare. La participation de la Ville de Lausanne, sous forme de cautionnement, s'élèvera à plus de 40 millions de francs pour ce deuxième volet.

Le troisième décret de 118 millions de francs porte sur la poursuite des études du m3 et sur la réalisation de travaux préparatoires indispensables avant le lancement du chantier principal. Enfin, un quatrième décret, d'un montant de 2,3 millions de francs, permettra de financer les études pour une liaison piétonne entre la gare et le Flon. Ce lien direct pourrait devenir une connexion complémentaire pour les usagers arrivant à Lausanne et ainsi renforcer la desserte du centre-ville.

Un engagement collectif pour la mobilité durable

La présente demande constitue la troisième étape de financement du programme des métros. En l'état des planifications, une quatrième demande est prévue pour couvrir les travaux de construction du m3, l'achat de son système de conduite automatique, des rames et des équipements nécessaires au fonctionnement de la ligne. Le budget total révisé de l'entier des projets m2 et m3 s'élève à 2,34 milliards de francs HT, dont 186 millions de francs seront pris en charge par la Confédération. Le renouvellement et l'augmentation de capacité du m2 sont cautionnés au moyen de garanties d'emprunt, dont 80% à charge du Canton. Sous réserve de l'accord du Conseil communal, la Ville de Lausanne participera à hauteur de 20 % des garanties d'emprunt liées au développement du m2, soit un total de 162.5 millions de francs et à la réalisation future du m3. Lausanne confirme ainsi son engagement fort en faveur d'un réseau performant et de la qualité de vie urbaine. Par ailleurs, la Ville de Lausanne prévoit plus 90 millions de francs d'investissement afin d'accompagner le développement des aménagements de surface ou le déplacement des réseaux souterrains.

Ces efforts conjoints témoignent de la volonté du Canton, de la Ville de Lausanne et des tl de doter la région d'un réseau de transport à la hauteur de ses ambitions. Sous réserve du déroulement des procédures, la modernisation du m2 débutera à l'horizon 2026 et s'achèvera en 2031, tandis que le doublement du tunnel sous la gare sera opérationnel à la même période. Le m3 suivra avec une concession et une demande de permis de construire prévue pour 2026, un début des travaux en 2028-2029 et une mise en service entre 2034 et 2036.

Communiqué du Conseil d'Etat

Lausanne, le 28 novembre 2025

Avec cette nouvelle étape de financement, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne réaffirment leur engagement en faveur d'une mobilité moderne et durable. En parallèle, le Conseil d'Etat répond à quatre interventions parlementaires — une motion et trois postulats — portant sur la liaison piétonne gare–Flon et sur le développement des métros m2 et m3, en rappelant sa vision et ses priorités à long terme pour améliorer les connexions entre les différents modes de transport, soutenir la transition climatique et garantir des déplacements efficaces, accessibles et confortables pour toutes et tous.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Renseignements pour la presse uniquement:

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01, Ville de Lausanne, Florence Germond, conseillère municipale en charge des finances et de la mobilité, 021 315 72 00, tl, Tinetta Maystre, présidente du Conseil d'administration, par le service de presse des tl, 021 649 04 99